



Annonce publiée le 26 mars 2008

Association Générale des Cadres:

Une assemblée générale peu ordinaire

Une fois de plus la formation des rédacteurs a été le sujet central de l'assemblée générale de l'Association Générale des Cadres (AGC/CGFP) qui s'est tenue le 18 mars dernier. En raison de l'actualité peu encourageante pour les cadres moyens au service de l'Etat, l'afflux de membres était de l'ordre du double, voire du triple de l'audience des années précédentes.

Après avoir évoqué les thèmes classiques comme l'accord salarial dans la Fonction publique ou l'ouverture de celle-ci aux ressortissants UE, le président Fernand Muller a abordé la revendication du relèvement du niveau d'études requis pour l'accès à la carrière du rédacteur. Il a rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre du processus de Bologne l'AGC revendique une formation de type « Bachelor » comme formation d'entrée à la carrière, tout en refusant une nouvelle carrière intermédiaire entre la carrière moyenne et la carrière supérieure. Après avoir exprimé la solidarité sans failles entre l'AGC et la CGFP, le président a réfuté d'une façon énergique les propos suivants du Ministre Biltgen dans un article de presse sur le processus de Bologne: « *Les cadres administratifs du milieu deviennent de plus en plus superflus* ».

Le trésorier Claude Stephany a présenté le rapport de l'excellente situation financière de l'AGC. Les réviseurs lui ont certifié une bonne gestion de la trésorerie de l'association et l'assemblée lui a donné décharge. Vu la situation financière équilibrée, le montant de la cotisation reste inchangé pour l'année 2009..

Dans son rapport d'activité détaillé de l'année écoulée, le secrétaire

général Thierry Ries a passé en revue les nombreuses démarches entreprises dans le cadre de la formation des futurs rédacteurs. Il a regretté que les deux entrevues avec le Ministre de la Fonction publique, dont une en présence du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, n'aient abouti à aucun résultat concret. Il en est de même en ce qui concerne les divers courriers adressés au Premier Ministre, ainsi qu'aux membres du Gouvernement compétents pour la mise en œuvre du processus de Bologne. Ce n'est pas sans amertume que le secrétaire général a dû constater que la carrière du rédacteur risque à court et à moyen terme de devenir la victime du processus de Bologne, dont elle aura été exclue.

Le rapport d'activité, ainsi que l'allocation du président peuvent être consultés sur www.agc.lu.

En fin de réunion l'assemblée générale a unanimement approuvé la résolution suivante :

Résolution

Les membres de l'Association Générale des Cadres, réunis en assemblée générale à Luxembourg-Dommeldange, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'exercice 2007, présenté par le secrétaire général et compte tenu des problèmes d'actualité et des démarches syndicales en cours

regrettent que le Gouvernement n'ait pas pris en considération la revendication d'un allongement de la formation des rédacteurs dans le cadre de la création de l'Université de Luxembourg en 2003

réitèrent leur revendication que la formation initiale pour accéder à la carrière moyenne du rédacteur soit relevée au niveau « bachelor », afin

de rétablir l'équilibre entre les carrières moyennes existantes

estiment que le relèvement du niveau d'études requis pour l'accès à la carrière moyenne du rédacteur est un élément essentiel de la réforme administrative et d'un service public performant

refusent la création d'une carrière intermédiaire « bachelor » entre la carrière du rédacteur et la carrière supérieure

s'opposent à la relégation de fait de la carrière du rédacteur

sont consternés que le Gouvernement entende dévaloriser une carrière considérée pendant des décennies comme étant la « cheville ouvrière » dans l'administration publique

défendent les attributions, les missions et les tâches traditionnelles des rédacteurs dans les ministères, administrations et services de l'Etat

constatent que depuis 2005 le dossier « Formation » élaboré par l'AGC n'a guère évolué

critiquent que les trois entrevues ministérielles à ce sujet n'aient abouti à aucun résultat concret

se déclarent unis et solidaires pour sauvegarder le rang du rédacteur dans la hiérarchie des carrières dans l'administration publique

approuvent la saisine de la commission de conciliation prévue à l'article 2 de la loi du 16 avril 1979 portant réglementation de la grève dans les services de l'Etat et des établissements publics, placés sous le contrôle direct de l'Etat

soutiennent l'action syndicale de l'AGC

renouvellent leur confiance aux membres du Bureau exécutif et du Comité de l'AGC.